

## Métiers en tension

### Déclaration du groupe Familles

Au rang des constats, l'avis dresse un panorama complet de la réalité des métiers en tension aujourd'hui en France en prenant soin d'alerter sur les raisons, pour partie déjà anciennes, de cette réalité. Pour le Groupe Familles, il était important que plusieurs métiers ou sources d'explication, souvent oubliés, soient clairement identifiés. Les difficultés de recrutement sont de plus en plus aiguës dans les métiers du social et du médico-social comme ceux de la protection juridique des majeurs, de la protection de l'enfance, de l'aide à la personne ou de l'animation et de l'intervention sociale. Parmi les causes explicatives, l'avis pointe très utilement la difficulté pour les parents et les proches aidants de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Le taux de chômage des mères de jeunes enfants est ainsi passé de 10% à 14% entre 2014 et 2018, soit une augmentation de 40%.

Le Groupe Familles soutient les préconisations dans leur ensemble en particulier celles qui traitent du quotidien de vie des familles : logement, mobilité ... Il souhaite de surcroît mettre l'accent sur quatre d'entre elles.

La préconisation 1, sur l'ouverture de négociations de branche, dresse une liste de contenus à ces négociations pour mieux garantir l'attractivité des métiers. Tenir compte des contraintes vécues par les salariés parents de jeunes enfants figure dans cette liste : des solutions opérationnelles doivent leur être proposées par un mode d'accueil individuel ou collectif de leurs enfants pendant leur temps de travail.

La préconisation 6 met l'accent sur l'importance de l'orientation scolaire et de la formation tout au long de la vie. Le dispositif « Parcours avenir » doit être renforcé pour permettre une orientation choisie et éclairée aux enfants. Les enfants comme leurs parents doivent disposer d'outils d'information et de compréhension du marché du travail avec une vision prospective sur les métiers d'avenir et leurs débouchés.

Enfin, les préconisations 11 et 12 s'intéressent à la conciliation des temps notamment à ses deux composantes que sont l'offre d'accueil du jeune enfant et les accords d'entreprise. Il faut concevoir une approche globale de cette problématique et cesser de développer des politiques publiques en silo : l'une sur les congés parentaux, l'autre sur l'offre d'accueil et enfin une autre à l'attention des entreprises pour les inciter à reconnaître les salariés parents ou proches aidants. Il importe donc de garantir la conciliation de la vie familiale et professionnelle comme un droit en intégrant systématiquement ce thème dans les négociations d'entreprise.

Le Groupe Familles a voté l'avis.